

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 83/919 du 2-12-1983  
T.B.28  
M.T.S.D.G.T.F.P.D.F.P.22025.

Portent intégration et nomination de Monsieur KOLIN Jean Modeste, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Techniques (Mines).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

- ✓u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
✓u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
✓u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
✓u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
✓u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;  
✓u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
✓u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
✓u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
✓u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
✓u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
✓u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant ~~le~~ d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
✓u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
✓u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
✓u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
✓u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
✓u le décret n° 81/017 du 26.6.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
✓u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

YH

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 60.90 du 3.3. 1960 susvisés, Monsieur KOLIN Jean Modeste, né le 12 Février 1954 à Souan-ké, titulaire du Diplôme d'Etat d'Ingénieur de l'Institut National des Hydrocarbures et de la Chimie, Spécialité : Forage (ALGERIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 2 Décembre 1983

par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de  
l'Energie,

Rodolphe ADADI.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIANA.-

|                |      |
|----------------|------|
| JORFC.....     | 1    |
| DGTFP/DFP..... | 3    |
| LFR/BST.....   | 1    |
| D.B.....       | 3    |
| D.C.F.....     | 1    |
| M.H.E.....     | 1    |
| DOSSIER.....   | 2    |
| INTERESSE..... | 1./- |

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Ithi Ossétoumba LEROUNDZOU.-